

St-Prex le 10 décembre 2021

Demande d'un crédit de Fr. 237'500.00 pour financer l'état des lieux et réaliser des solutions de mise en œuvre pour le traitement des odeurs de la station d'épuration intercommunale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis est composée de Madame et Messieurs :
Simone Dietschi, Pascal Perrottet, Alexandre Buvelot, Daniel Oberson, Didier Franco.

Excusés :
Chantal Trabaud, Christie Piquerez

Nous nous sommes réunis le 10 novembre 2021 dans une salle de l'administration communale en présence de Madame Véronique Savioz, municipale, de Monsieur Christophe Cotting, chef du service technique (SUI) Ils ont répondu à nos diverses questions et les remercions de leur disponibilité.

Préambule d'une installation fortement sollicitée.

Pour rappel, la STEPi (Station d'Épuration intercommunale Etoy, Buchillon et St-Prex) est en fonction depuis 1976, elle a eu des transformations importantes en 2012 selon le DGE (Direction Générale de l'Environnement) et continue de recevoir des améliorations et corrections techniques pour être toujours conforme vis-à-vis du canton, de ses utilisateurs et de ses voisins.

A ce jour, le projet d'une nouvelle STEP régionale prévue d'ici 10 à 15 ans, est toujours sur papier. Les propriétaires avaient retiré leur opposition et ainsi autorisé la construction de la station car la Municipalité de 1969 leur avait proposé la rédaction d'une convention, interdisant la construction d'industrie bruyante, insalubres et **malodorantes**, une servitude a été inscrite au Registre Foncier sous le N°149 234.

Dans cette convention, il y a 2 points qui sont liés directement au présent préavis :

Point 1 : la commune s'engage à ne pas engendrer : bruits, odeurs et émissions d'aucune sorte qui soient gênants pour les propriétaires voisins de l'installation.

Demande d'un crédit de Fr. 237'500.00 pour financer l'état des lieux et réaliser des solutions de mise en œuvre pour le traitement des odeurs de la station d'épuration intercommunale

page 2

Point 2: la commune s'engage à prendre sans délai toutes mesures utiles pour éliminer tous dégagements de bruits ou odeurs, temporaires ou permanents !

Explications de la situation.

Les voisins et propriétaires se sont plaints à plusieurs reprises au sujet des odeurs ces derniers mois. La municipalité a mené ses propres investigations en sollicitant le personnel exploitant et les riverains. Ceci, afin de déterminer les causes de ces désagréments.

La météo pouvait-elle jouer un rôle ? humidité, sécheresse, vents avec pluie, de bise ou divers ?

Par suite de divers produits déversés dans les canalisations par les citoyens ou entreprises ?

Le fait de faire sortir les boues séchées par camions ? Etc...

Après plusieurs semaines de recherches, un bureau d'ingénieur a été mandaté afin de faire un état des lieux.

Solutions proposées.

Il faut moderniser l'installation d'aération et de ventilation du site :

Zone 1 : mise en place d'un apport d'air neuf dans les locaux du rez, des surpresseurs, du laboratoire, bureau et réfectoire.

Zone 2 : restauration de la fonction du biofiltre extérieur et diminution des odeurs par le remplacement de la masse filtrante estimée à 30 tonnes par une nouvelle composition organique d'une durée de vie supérieure à l'ancienne.

Zone 3 : optimisation du concept de désodorisation et du fonctionnement du biofiltre par l'ajout d'air de la zone 1 et extraction de l'air vicié des bassins et local à bennes et acheminé vers le biofiltre.

Coût des solutions proposées.

Mesures de la zone 1	Fr. 42'000.00
Mesures de la zone 2	Fr. 46'000.00
Mesures de la zone 3	Fr. 71'000.00
Honoraires	Fr. 41'500.00
Divers et imprévus 10% environ	<u>Fr. 20'000.00</u>
Sous-total	Fr. 220'500.00
TVA	Fr. 17'000.00
Total TTC	<u>Fr. 237'500.00</u>

Il est à noter que la Commune de St-Prex ne supportera qu'environ 60.5% de cette dépense représentant la somme de Fr. 143'687.50, le solde étant financé par les Communes d'Etoy et de Buchillon qui ont accepté le préavis.

Incidences financières.

Ces changements n'entraîneront pas de surcoût lié à l'exploitation de la station. Une prolongation de la durée de vie du biofiltre est attendue, ainsi qu'une légère diminution de la consommation d'électricité.

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie sur 10 ans dès 2023, par tranche de Fr. 14'000.00, le solde la dernière année.

Impact sur l'environnement.

La réalisation de ces différents changements va contribuer à assainir l'air ambiant dans les locaux de la STEPi dans lesquels nos collaborateurs travaillent. Cela contribuera également à assainir l'air expulsé dans l'atmosphère et à supprimer une grande partie des odeurs qui incommode régulièrement le voisinage, ainsi que les passants.

Les eaux rejetées dans le lac resteront conformes aux prescriptions en faveur de la faune et de la flore aquatiques.

Conclusions :

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre un état des lieux et proposer des solutions de mise en œuvre de la station d'épuration intercommunale ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 237'500.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que la dépense soit amortie dès 2023, par tranche de Fr. 14'000.00, le solde la dernière année après déduction de la participation des Communes d'Etoy et Buchillon ;
5. de prendre note que ces changements n'entraîneront pas de surcoût de fonctionnement.

Pour la commission, le rapporteur



Didier FRANCO